

pres, les ressources intellectuelles, humaines et financières nécessaires;

4. *Encourage* les organes, organisations et organismes des Nations Unies participant à la réalisation des objectifs de la Décennie à le faire d'une manière qui soit compatible avec les priorités établies pour les programmes et qui n'entraîne pas d'incidences financières additionnelles pour les programmes qui ne sont pas financés par des contributions volontaires;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, à coordonner les activités entreprises par les organismes des Nations Unies à l'appui de la Décennie, de manière à éviter les doubles emplois et chevauchements;

6. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de faire rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire, sur les progrès de la Décennie mondiale du développement culturel.

100<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 1986

**41/188. Sessions du Conseil économique et social et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement en 1987**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant décidé* de convoquer la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Genève du 9 au 31 juillet 1987,

*Consciente* de la nécessité de modifier en conséquence les dates et les programmes de travail des réunions d'autres organes principaux ou subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Prie* le Conseil économique et social, à sa session d'organisation pour 1987, de suspendre à titre exceptionnel l'application de l'article 2 de son règlement intérieur de façon que sa seconde session ordinaire de 1987 puisse se tenir à Genève du 23 juin au 9 juillet et qu'une reprise de cette session, d'une durée n'excédant pas trois jours, ait lieu à New York en septembre;

2. *Prie* le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, à sa session d'organisation, de changer les dates de sa session annuelle de 1987 de façon qu'elle se tienne à New York du 26 mai au 19 juin, ainsi que les dates de la session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement de façon qu'elle ait lieu entre le 18 et le 22 mai 1987.

100<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 1986

**41/189. Dixième session de la Commission des établissements humains**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977, dans laquelle elle a arrêté des arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, notamment en créant la Commission des établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), afin de fournir un point de convergence institutionnel pour les ac-

tivités des organismes des Nations Unies dans ce domaine, conformément à la recommandation formulée par Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver (Canada) du 31 mai au 11 juin 1976<sup>44</sup>,

*Notant avec la plus grande préoccupation* que, en dépit des progrès accomplis dans ce domaine au cours des dix dernières années, les conditions de vie de la majorité de la population des taudis et des colonies de squatters des zones urbaines et rurales, en particulier dans les pays en développement, continuent néanmoins de se dégrader tant en termes relatifs que dans l'absolu,

*Rappelant* l'initiative importante que les Etats Membres ont prise pour renverser cette tendance négative en adoptant la résolution 37/221 du 20 décembre 1982, dans laquelle l'Assemblée a proclamé l'année 1987 Année internationale du logement des sans-abri afin d'obtenir de la communauté internationale qu'elle réaffirme sa volonté politique de s'attacher à améliorer les logements et les quartiers où vivent les pauvres et les personnes défavorisées,

*Notant avec satisfaction* que plus de cent trente pays ont adopté une attitude positive à l'égard de l'Année internationale du logement des sans-abri en créant des organes nationaux de liaison pour l'Année et que plus de trois cent soixante projets destinés à améliorer les logements et les quartiers où vivent les pauvres et les personnes défavorisées ont été officiellement retenus dans le monde entier pour être exécutés dans le cadre de l'Année,

*Rappelant* que, dans sa résolution 37/221, elle a désigné la Commission des établissements humains, dans le cadre de ses sessions ordinaires, pour faire fonction d'organe intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies responsable de l'organisation de l'Année internationale du logement des sans-abri, et notant que 1987 marquera non seulement la célébration de l'Année, mais aussi le dixième anniversaire de la création de la Commission,

*Convaincue* que la dixième session de la Commission, qui marquera son dixième anniversaire et coïncidera avec l'Année internationale du logement des sans-abri, vient donc à point nommé et constituera pour la communauté internationale une occasion unique d'évaluer les résultats des efforts accomplis au cours des dix dernières années, y compris les résultats de nombreux programmes et projets qui ont été retenus dans le monde comme projets pilotes pour l'Année et, sur la base de cette évaluation, de définir pour les politiques et les stratégies nationales de nouvelles orientations et de nouveaux modes d'action qui permettront de se rapprocher de l'objectif du logement pour tous d'ici à l'an 2000,

*Reconnaissant* que la participation de tous les Etats à la session commémorative de la Commission donnera beaucoup plus de poids aux délibérations et aux conclusions de cette session et accroîtra beaucoup leur utilité,

1. *Lance un appel* à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées, y compris l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour qu'ils participent au niveau le plus élevé possible à la dixième session de la Commission des établissements humains célébrant son dixième anniversaire, afin de souligner la portée de cette session et l'importance capitale du programme de l'Année internationale du logement des sans-abri;

<sup>44</sup> Voir Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7 et rectificatif), chap. II et III.